

LA CONSTITUTION DE KURO BUSHI INTERNATIONAL

ARTICLE I

NOM, JURIDICTION:

- Cette organisation sera connue sous le nom de Kuro Bushi International.
- Cette organisation sera également parfois appelée KBI.
- Reconnaissez les noms suivants du Conseil d'administration de Kuro Bushi International.

Président / Fondateur: Master Al Yisrael

Vice-président: Maître principal Charles Battle

Président: Master Al Yisrael

Président de la réunion: O'Sensei Seitu Kenyatta

Trésorier: Master Al Yisrael

Secrétaire: Valerie Jackson

Membre du Conseil / Ambassadeur du Japon / Conseil des Anciens: Grand Maître Joseph Miller

Membre du conseil d'administration / Conseil des anciens: Professeur Ellerton Ravon Sprueill

Membre du conseil / Ambassadeur du Canada: Kyoshi Phillip Gignac

Membre du conseil d'administration / Représentant principal du Delaware / Conseil des anciens: Soke Amin Hassan

Membre du conseil d'administration / Conseil des anciens: Grand Maître Patricia Williams

1.4 La juridiction de KBI comprend tous les membres enregistrés et les dojos, temples et centres de formation affiliés.

BUT, OBJECTIF, MÉTHODOLOGIE:

- Promulguer l'esprit de guerrier parmi toutes les disciplines favorisant caractéristiques associées à la confiance envers les faibles, à l'honneur, à l'intégrité, à la chevalerie, à l'accomplissement, au pouvoir et au courage de faire le bien malgré la situation.
- Développer une approche démocratique dans l'unification du guerrier au sein de tous les sciences martiales.
- Favoriser et maintenir une concurrence honorable entre les membres à un niveau élevé esprit sportif et camaraderie tout en fournissant des règles et des procédures régissant ces tournois et compétitions.

1.8 Stimuler l'intérêt des sciences martiales au sein du grand public comme moyen de perfectionnement personnel, de développement mental / physique, d'un sport alternatif et d'une forme d'art.

1.9 Unifier et coordonner les activités de sciences martiales avec des efforts combinés une fois par an sous une même bannière, représentant toutes les familles au sein de KBI. Ex. Cérémonies de promotion (titre / rang), rassemblements annuels (séminaires), tournoi unifié une fois par an, cérémonie de commémoration / banquet du Hall international des guerriers de Kuro Bushi tous les 2 ans.

1.10 Incorporer et promulguer les formes et techniques historiques des sciences martiales africaines, d'Okinawa, chinoises, japonaises, indiennes, coréennes, philippines, indonésiennes, amérindiennes et américaines.

1.11 Établir et entretenir des relations solides avec les fédérations, organisations, écoles et autres sciences martiales affiliées, à la fois étrangères et nationales.

1.12 Améliorer la compétence physique et mentale des adhérents en soutenant et en parrainant une compétition ouverte entre tous les praticiens des sciences martiales.

1.13 Lorsque l'opportunité se présente, KBI collaborera et consultera les organisations et associations nationales et internationales dans le but d'établir les sciences martiales en tant que sport intercollégial et olympique.

1.14 Établir les sciences martiales dans les programmes d'éducation physique dans les écoles et les centres de loisirs communautaires. KBI concentrera son attention sur la mise en œuvre de programmes de sciences martiales dans les communautés à haut risque et frappées par la pauvreté.

1.15 Redécouvrir d'anciennes formes et techniques oubliées dans les sciences martiales et accepter des modifications qui tendent scientifiquement à améliorer la forme de l'art martial.

1.16 A ceux qui ont choisi la voie du guerrier (Kuro Bushi International) pour ne pas tenir compte de la gloire et de l'animosité personnelles en coordonnant toutes les Disciplines Martiales en un seul Guerrier International fort.

1.17 Instiller une discipline à la fois interne et externe car sans discipline on ne pourrait pas rester en vie assez longtemps pour brandir le titre de (Bushi) un guerrier.

1.18 Pour inculquer aux membres de la KBI un niveau élevé de normes morales, d'éthique et de codes de conduite, tous dans leurs sciences martiales respectives.

1.19 Organiser une formation et un séminaire unifiés une fois par an pour tous les membres.

1.20 Faire connaître un «guerrier» KBI signifie essentiellement comprendre vos principes et ne pas les compromettre.

LA GESTION

ARTICLE II

LA GESTION:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

2.1 La gestion de KBI est dévolue au Conseil d'Administration. Les membres du conseil d'administration doivent être des Yudans au rang de 6e Dan ou plus.

2.2 Il est de la responsabilité du conseil d'administration de tenir les représentants de KBI et ses affiliés bien informés sur les codes de conduite, les méthodes, les politiques, les règles et les procédures au sein de KBI.

2.3 Chaque membre du Conseil est responsable de s'assurer que KBI n'est jamais utilisé à des fins malhonnêtes ou immorales, pour un gain personnel.

2.4 Les membres du conseil d'administration sont les suivants:

- a. Président / Fondateur
- b. Vice président
- c. Président

- d. Vice-président
- e. secrétaire
- F. Trésorier

FONCTIONS ET MÉTHODE DES OFFICIERS ÉLUS:

2.5 Les devoirs des différents dirigeants sont les devoirs promulgués par le conseil d'administration comme suit:

a. *Président du Conseil:*

1. Déterminer la composition et l'organisation du conseil;
2. Clarifier les responsabilités du conseil et de la direction;
3. Planifier et gérer les réunions du conseil et des comités du conseil;
4. Développer l'efficacité du conseil.
5. Délèguera tout membre du conseil en tant que président de l'assemblée.
6. Remplacera le vice-président si le poste est vacant.

b. *Vice-président du conseil:*

1. Exécute toutes les fonctions du président du conseil en son absence.
2. Remplacera le président du conseil ou le vice-président en cas de vacance du poste.

c. *Secrétaire:*

1. Le secrétaire est nommé par le conseil. Le secrétaire doit maintenir les comptes rendus des réunions officielles de KBI et les documents juridiques de KBI.

d. *Trésorier:*

1. Le trésorier recevra toutes les sommes de KBI et les déposera dans le compte KBI. Les factures seront payées et les chèques organisationnels rédigés par le Trésorier avec l'approbation du Président de KBI.

e. *Président:*

Le président est élu par les administrateurs de KBI lors de la réunion du

les directeurs. (Le président ne doit pas nécessairement être le fondateur)

Le président, en plus de s'occuper des questions autorisées par les articles de KBI, doit être

Responsable de l'exécution de toutes les décisions administratives et exécutives

concernant KBI. Cette position est pour la vie.

F. *Vice président:*

Le vice-président est élu par le conseil d'administration par les administrateurs de KBI. Le défaut

Le président sera le représentant de KBI lors des cérémonies officielles et devra

Accomplir les fonctions du président en son absence ou en cas d'invalidité.

CONSEIL DES ÉLUS

2.6 Le Conseil des élus:

- a. Présider les fonctionnaires reconnus coupables de conduite indigne ternissant l'esprit of Warriorship et le code de conduite.
- b. Tamponnez tous les titres et promotions lors des cérémonies KBI.

- c. Sera présent aux assemblées générales annuelles du conseil d'administration de KBI tenue une fois par an en personne et / ou vidéoconférence.
 - d. Doit observer tous les nouveaux Yudansha et leurs équivalents de toutes les disciplines présentes aux cérémonies officielles de promotion organisationnelle de KBI (Titre / Rang) voter en privé pour savoir si KBI accordera le certificat et sonnera au membre signifiant sa maîtrise de la technique et de l'esprit devant le KBI corps unifié.
 - e. Revoir tous les appels de mesures disciplinaires pour pardon ou réintégration.
- F. Ce poste sera occupé indéfiniment ou jusqu'à ce que l'on ne puisse plus exercer droits facturés.

JURY

2.7 Le CONSEIL D'EXAMINATEURS:

- a. Sera élu par le Conseil des élus en privé pour remplir les fonctions suivantes.
- b. Établissez des normes de conduite et de pratique des sciences martiales dans la limite juridictionnelle de KBI.
- c. Faire des recommandations pour les promotions comme indiqué dans les procédures de KBI.
- d. Déterminer et interpréter les règles et conditions de toutes les compétitions sponsorisées par KBI (promotionnelles)
- e. Offrir des conseils et des informations techniques avec l'autorisation expresse du conseil d'administration à d'autres organisations authentiques.
- F. Élaborer un manuel d'instructions techniques et de procédures promotionnelles pour KBI.
- g. Composé de KBI Yudansha ou de praticiens avancés dans d'autres disciplines du classement du 6ème degré et plus (son équivalent dans d'autres systèmes de sciences martiales)
- h. Ce poste sera occupé indéfiniment ou jusqu'à ce que l'on ne puisse plus exercer ses fonctions comme prévu.

AUTRES BUREAUX

2.8 Les autres bureaux sont les suivants:

- a. Représentants internationaux
- b. Ambassadeurs de pays
- c. Représentants nationaux des États

Tous les membres détenant les bureaux mentionnés ci-dessus en 2.8 doivent être San Dan et plus

PASSEPORT-KBI

2.9 Tous les membres du Bureau exécutif de KBI, le Conseil des élus, le Conseil des examinateurs et les représentants nationaux doivent avoir un passeport américain avant le 31 décembre 2017. Les nouveaux membres du Bureau exécutif de KBI, le Conseil des élus, le Conseil des examinateurs et les représentants nationaux doivent avoir un Passeport à la date du 1er anniversaire (année à compter de la date d'adhésion).

2.10 Aucun membre de KBI ne pourra organiser de manifestations, tournois ou activités au nom de KBI sans l'approbation écrite expresse du conseil d'administration et de l'ambassadeur du pays.

MANDAT:

2.11 La durée du mandat de KBI est de 3 ans, à l'exception du président, du conseil d'administration et du conseil des élus qui sont à vie. À la fin de chaque mandat, un examen interne et un vote du conseil d'administration auront lieu.

VACANCES:

2.12 En cas de démission ou de décès d'un fonctionnaire de KBI, le conseil d'administration de KBI élit un suppléant dont le mandat ne dépasse pas le terme restant du poste vacant.

CONDUITE MAUVAISE:

2.13 Dans le cas d'un fonctionnaire de KBI reconnu coupable de conduite indigne, il sera expulsé de ses fonctions et perdra ainsi automatiquement sa qualification pour tout autre poste officiel qu'il pourrait occuper au sein de KBI.

ARTICLE III

AMENDEMENTS

AMENDEMENTS:

3.1 Cette constitution ne sera amendée qu'à la majorité de quatre voix du conseil d'administration de KBI

Directeurs.

3.2 Les modifications doivent être proposées par écrit au conseil d'administration. Les modifications sont soumises au conseil d'administration et leur recommandation d'accepter les modifications est essentielle.

3.3 Les amendements, une fois votés, prendront effet immédiatement.

ARTICLE IV

RÉUNIONS

RÉUNIONS:

4.1 Les assemblées générales du conseil d'administration de KBI se tiendront une fois par an, à un endroit où les cérémonies de promotion (titre / grade) ont lieu une fois par an.

RÉUNION DU PRÉSIDENT:

4.2 La réunion du président se tiendra une fois par an à un endroit désigné par le conseil d'administration de KBI. Des réunions spéciales du conseil peuvent être convoquées par le président si nécessaire, ou à la demande d'une majorité de (4 membres) du conseil d'administration.

4.3 Tous les officiels de KBI seront avisés par e-mail et par téléphone au moins 2 semaines (14 jours) avant la date, avec une liste des questions à débattre lors de la réunion.

4.4 Tous les membres officiels de la KBI se verront infliger une amende de 50 \$ pour avoir manqué une réunion officielle sans raison ni communication de responsabilité.

une. La première infraction entraînera une réprimande verbale.

- b. La deuxième infraction entraînera une amende de 50 \$.
- c. Toute autre infraction entraînera une réprimande grave de la part du Directeurs.

PRÉSIDENT:

4.5 Le président présidera toutes les réunions officielles. Le vice-président assumera la présidence si le président n'est pas disponible.

QUORUM:

4.6 Toutes les réunions du Bureau Exécutif de KBI doivent, pour la conduite des affaires, exiger une simple majorité de 4 élus participants.

VOTE:

4.7 Lors des réunions officielles de KBI, un fonctionnaire présent a droit à un (1) vote. Une résolution, sauf disposition contraire des articles de la KBI, doit être prise par un vote à la majorité simple des fonctionnaires présents. Le vote par procuration sera autorisé lors des réunions ordinaires, mais ne sera pas autorisé lors des réunions du conseil d'administration.

ARTICLE V

BUREAU GOUVERNEMENTAL / ADMINISTRATION

5.1 KBI est indépendante, sans but lucratif et régie par sa propre Constitution. KBI se conformera aux dispositions de la Constitution des États-Unis d'Amérique, conformément aux lois des États-Unis d'Amérique.

5.2 KBI coopérera avec d'autres organes directeurs pour la promotion des sciences martiales, à condition qu'une telle société ne mette pas en danger l'autonomie essentielle de KBI.

ARTICLE VI

ADHÉSION

APPLICATION:

6.1 Dès réception d'une demande d'adhésion sous la forme stipulée par KBI, le président doit obtenir la recommandation du conseil des examinateurs suivie de la décision du conseil d'administration.

ACCEPTATION:

6.2 Lorsque la candidature est acceptée, une organisation qui a demandé son adhésion devient une organisation membre de KBI.

FONCTIONS:

6.3 Les organisations membres doivent respecter les règles et règlements de KBI.

PERTE D'ADHÉSION:

6.4 Une organisation membre peut perdre son statut pour les raisons suivantes.

une. Retrait (volontairement)

- b. Dissolution de l'organisation membre
 - c. Expulsion par KBI
- ré. Article 2.12

SUSPENSION ET EXPULSION:

6.5 Les situations suivantes justifieront l'expulsion de KBI par le conseil d'administration.

- une. Non-paiement des amendes
- b. Violation ou non-exécution des tâches requises de l'organisation membre.
- c. Actes diffamant l'honneur de KBI ou contraires à la déclaration de mission de KBI

APPELS, PARDONING ET RÉINSCRIPTION:

6.6 Une organisation souhaitant faire appel de la suspension doit présenter par écrit une telle demande à KBI. La décision du conseil d'administration est définitive.

DÉSACTIVATION:

6.7 Les instructeurs principaux peuvent désactiver leur adhésion en écrivant une lettre de démission au siège de KBI.

ADHÉSION À DOJO:

6.8 Les chefs d'établissement et les enseignants peuvent enregistrer leur école en postulant au siège de KBI depuis leurs régions / pays respectifs. Une charte scolaire sera émise dès que l'instructeur principal aura inscrit au minimum (10) étudiants avec KBI.

- une. Les instructeurs en chef doivent soumettre une copie de leur certificat / licence / diplôme accompagnée de la certification de leurs diplômes précédents.
- b. Les représentants internationaux, les ambassadeurs nationaux et les représentants d'État confirmeront et vérifieront toutes les inscriptions avant de les soumettre au comité d'examen au siège de KBI.
- c. Suite au processus d'approbation par le Conseil des examinateurs, KBI délivrera des diplômes de reconnaissance, des patchs KBI et des bagues KBI Yudansha (les bagues ne sont données qu'une fois par an lors des cérémonies KBI).

ARTICLE VII

FRAIS / COTISATIONS / FONDS KBI

HONORAIRES

7.1 Les frais d'inscription dus par chaque organisation membre, lors de la demande d'affiliation

sera déterminé par le conseil d'administration.

7.2 Les frais d'inscription sont les suivants.

- a. Représentants d'État / pays 120,00 \$ US
- b. Organisations membres 150,00 \$ US
- c. Membres généraux \$ 50.00 USD
- * Patch
- * I.D. Carte
- d. Membres ceinture noire 70,00 \$ USD
- * Patch
- * I.D. Carte

* Certificat de reconnaissance (peut être acheté avec la documentation appropriée)

* L'anneau KBI peut être acheté lors de la cérémonie (article 1.9, 2.6-d)

e. Inscription annuelle de l'école 60,00 \$ US (si moins de (10) ne sont pas inscrits annuellement 80,00 \$ US

7.3 Toutes les cotisations sont dues et payables au plus tard le quinzième du premier mois de l'année financière. Tout membre qui enfreint les dispositions de la présente section sera passible d'une amende d'au moins 20,00 \$ ni supérieure à 100,00 \$ et / ou d'être expulsé de l'Organisation.

a. Les cotisations des membres sont basées sur un exercice financier du 1er octobre au 30 septembre.

b. KBI ne calcule pas au prorata les cotisations des membres qui adhèrent en dehors du renouvellement du 1er octobre.

c. Les cotisations des membres de KBI sont payées annuellement en fonction du statut de membre.

d. KBI accepte les paiements de cotisations toute l'année, mais l'adhésion est basée sur un exercice financier du 1er octobre au 30 septembre.

FRAIS NON PAYÉS:

7.4 Les organisations membres qui n'ont pas honoré leurs cotisations / cotisations actuelles ne seront pas autorisées à être présentes aux réunions ou fonctions de la KBI tant qu'elles ne seront pas en règle. une. Tout membre est automatiquement expulsé de KBI si la cotisation de ce membre reste impayée à terme échu pendant trois (3) mois à compter de la date d'expiration de la période pour laquelle la cotisation du membre a été payée. Si les statuts le prévoient, expulser un membre dont les cotisations sont restées impayées pendant une période inférieure à trois (3) mois. Une telle suppression de son fichier le nom de tout membre expulsé tel que prévu ici.

b. Toutes les réclamations, y compris les appels de décisions et / ou de déterminations qui sont soumises au Conseil exécutif international conformément au présent (article 2.12), seront traitées, entendues et déterminées conformément aux règles de pratique et de procédure du Conseil exécutif international, que le Conseil peut modifier de temps à autre s'il le juge nécessaire.

7.5 Si un membre soumet un chèque à un agent en paiement d'un montant dû et que ledit chèque est impayé ou contesté, il sera passible d'une amende de 50,00 \$, ainsi que de tous les frais de réclamation encourus.

ARTICLE VIII

ACTIONS DISCIPLINAIRES:

8.1 Toute infraction à ces règles par un membre ou une organisation rendra ce membre ou cette organisation passible d'une suspension par le Conseil des élus. Le Conseil des élus aura le pouvoir à tout moment de disqualifier, d'amender ou de suspendre un membre ou une organisation. (Article 2.12)

ARTICLE IX

PROMOTION DU RANG ET PRÉSENTATION DES TITRES

9.1 Afin de protéger l'intégrité, l'honneur et les principes de KBI, tous les nouveaux Yudansha (et rang équivalent dans d'autres systèmes et plus) ne recevront pas de certification de rang de KBI avant la cérémonie d'initiation un jour avant la commémoration du Kuro Bushi International Hall of Warriors. La cérémonie. À cette date, le membre exécutera un formulaire choisi par le Conseil des Élus dont il aurait dû maîtriser et des techniques pour démontrer ses compétences. Après quoi les membres recevront leurs certificats de reconnaissance et leur anneau d'initiation KBI.

9.2 En tant que condition de la promotion de rang et de l'attribution du titre par KBI, Yudansha (et rang équivalent dans d'autres systèmes) qui se sont avérés dignes signeront un accord déclarant qu'ils reconnaissent l'année de la période probatoire au cours de laquelle ils seront tenus responsables du respect des normes et honneur. Si, pour une raison quelconque, ledit membre se retire, est expulsé ou fait l'objet d'une enquête sur une infraction majeure, il lui sera demandé de remettre son écusson, son grade et sa certification de titre au Conseil.

9.3 Le Conseil a le droit de renoncer au retour de la promotion de rang; titre, sonnerie et patch par un vote majoritaire.

ARTICLE X

TOURNOI

10.1 Tous les tournois KBI suivront les règles votées et décidées par le Conseil d'Administration.

10.2 Tous les juges du tournoi KBI doivent être familiarisés avec les règles. Les arbitres du centre doivent être certifiés en participant à des séminaires sur les règles accrédités et répondre de manière satisfaisante aux exigences d'arbitrage du centre KBI.

10.3 Les Ceintures non noires (et rang équivalent dans d'autres systèmes) ne seront pas autorisées à assister aux réunions des Ceintures noires ou à juger des compétitions.

TENUE TRADITIONNELLE:

10.4 Dans le tournoi, les écussons KBI doivent être affichés et portés sur l'épaule droite de l'uniforme à 2 "de la couture de l'épaule.

10.5 Les membres de la KBI porteront les uniformes autorisés par leurs disciplines respectives.

10.6 Les juges et arbitres officiels de KBI porteront la tenue traditionnelle de leur discipline martiale à moins qu'un uniforme ne soit voté par le conseil. ex. veste blazer

10.7 Les épinglettes KBI seront portées sur le revers gauche si le costume n'a pas de revers, il sera porté à gauche au-dessus du cœur. une. L'épinglette du dirigeant / représentant de KBI sera portée à toutes les fonctions et sera placée directement au-dessus de l'épinglette de membre de KBI.

b. L'épinglette de membre KBI sera portée à toutes les fonctions au bon endroit désigné en 10.7.

10.8 Pendant les fonctions, rassemblements, séminaires, etc. de KBI, les patches KBI doivent être affichés et portés sur le cœur sur la tenue

traditionnelle individuelle du pratiquant. Les hauts blancs sont obligatoires à moins que la coutume de cette discipline n'en décide autrement. Cela représentera la solidarité de toutes les disciplines sous la bannière de KBI.

LA DÉCLARATION DE MISSION DE KURO BUSHI INTERNATIONAL

Pour instiller l'harmonie et dépasser toutes les attentes